

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2017

Sous la présidence de M. Pierre MAMMOSSER, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Lucienne HAAS, Béatrice HOELTZEL, Dominique STOHR, Alfred RINCKEL et Marie-José SCHALLER, adjoints au Maire, Fabien ACKER, Christophe BUSCHE, Claire CARRARO–LIEVRE, Michèle CECCHINI, Sylvie CULLMANN, Eric HUBERT, Céline GEFFROY, Christophe HECKMANN, Christian KLIPFEL, Isabelle MULLER, José POZUELO, Thomas RUBY, Jean-Michel STEPHAN et Cathy WAGNER, Anne ZYTO conseillers municipaux.

Membres absents excusés : Véronique PHILIPS donne procuration à Lucienne HAAS, Fabrice Fischer donne procuration à Marie-Josée SCHALLER

Secrétaire de séance : Anne-Laurence BING, DGS

L'invitation à la réunion du conseil municipal du 7 juin 2017 a été envoyée aux conseillers municipaux par courrier le mercredi 31 mai 2017, avec comme ordre du jour :

1. COMPTE RENDU DES REUNIONS

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 mai 2017
- Réunions, rencontres et manifestations

2. PROJETS ET TRAVAUX

- Maison des associations : bureau de contrôle et diagnostic amiante
- Mairie de HOHWILLER : attribution du lot chauffage
- Jardins de la Saline : Création d'un comité de pilotage, question de l'intégration d'un équipement photovoltaïque
- Ecole maternelle : sous-traitance lot n°8
- Bulletin municipal
- Divers

3. URBANISME

- Déclaration d'intention d'aliéner
- Acquisition de terrains –rue de Seltz

4. RELAIS CULTUREL LA SALINE

- Tarifs de la saison culturelle 2016/2017

5. AFFAIRES FINANCIERES

- Budget principal : décisions modificatives
- Durée d'amortissement des subventions d'équipements

6. RESSOURCES HUMAINES

- Services municipaux : heures supplémentaires de dimanches
- Ecole de musique : avenant à un contrat d'enseignement artistique

7. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

- Subvention exceptionnelle à l'association Arts et Peinture

8. DIVERS

- Diverses informations et communications
- Prochaines réunions et manifestations

Le Maire ouvre la séance et informe le conseil municipal que deux points ont été ajoutés à l'ordre du jour :

- Une délibération portant sur un avenant au lot 5 concernant les travaux d'extension et de restructuration de l'école maternelle
- Une délibération portant sur une demande de subvention exceptionnelle de l'association ASSALINE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
Approuve l'ajout de ces deux points à l'ordre du jour initial

En préambule, le Maire présente le document stratégique sur la dynamisation du centre-ville de Soultz-sous-Forêts dans le cadre d'une stratégie d'urbanisme commercial. Ce document sera présenté aux membres du SCOTAN le 8 juin et constitue la feuille de route des prochaines années sur le développement de Soultz-sous-Forêts. Voir document joint en annexe.

POINT 1 : COMPTE RENDU DES REUNIONS

- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 mai 2017**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité moins deux abstentions (Fabien ACKER et Éric HUBERT)

Approuve le compte rendu du conseil municipal du 10 mai 2017

- **Réunions, rencontres et manifestations depuis la dernière réunion du conseil municipal**

11.04.2017

- Pôle scolaire et de la petite enfance : visite périodique de la commission de sécurité. Cette visite de la commission de sécurité a également permis la réception des travaux.
- Collège de l'Outre-Forêt : visite périodique de la commission de sécurité

12.05.2017

- Supermarché Leclerc : visite périodique de la commission de sécurité
- Signature de la vente de la parcelle section 37 parcelle 477
- Rencontre avec le directeur du supermarché MATCH. La rencontre a permis d'évoquer le projet des Jardins de la Saline. Le directeur du MATCH a assuré vouloir consolider son implantation au centre-ville de notre commune et a également évoqué l'éventualité de créer une galerie commerciale.
- Assemblée générale de l'Association de Charité à la Maison des Sœurs

13.05.2017

- Régionaux de tennis de table vétérans

13.05.2017

- Fête de la paroisse protestante

15.05.2017

- Rencontre avec les présidents des associations de commerçants de Soultz-sous-Forêts et de Betschdorf. La journée conviviale des commerçants aura lieu le 17 juin.

16.05.2017

- Rencontre avec Sophie HUMBERT, infirmière coordinatrice de l'Antenne Mobile Alsace Nord de l'association Ithaque. L'objet de l'association est d'accompagner les usagers de drogues par, notamment, la délivrance de test et de d'examens. L'association sollicite la Ville pour une autorisation de stationnement toutes les semaines. Eric HUBERT remarque que ce type de propositions ne fonctionne que si l'anonymat est préservé. Il estime que ce n'est pas pertinent de le proposer sur une localité de la taille de Soultz-sous-Forêts. Le Maire rapporte que les membres du CCAS étaient du même avis.
- RDV téléphonique avec Madame GRAFF pour l'achat des terrains section 10 parcelles 50, 51 et 56

17.05.2017

- Présentation du gîte communal à l'adjoint au Maire chargé de la culture de Mundolsheim dans le cadre d'un projet de création de gîte dans cette localité
- Réunion du Conseil de Fabrique ; projet de travaux de charpente et de couverture du presbytère. Le maire souhaite que ces travaux soient l'occasion de revenir à l'aspect initial de la couverture lors de la construction du château Geiger. Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 120 000 €. La Ville sera sollicitée, la réserve constituée par la CIPAP devra également être mise à contribution.
- AG de l'association Repartir

19.05.2017

- Soirée d'information sur la recherche du pétrole de Betschdorf et ses alentours organisée par Vermillon et Bluebach

20.05.2017

- Journée citoyenne : Dominique STOHR informe qu'environ 80 personnes ont participé. On peut y ajouter la participation des 220 enfants de l'école. L'amicale Cyclo a également apporté sa contribution. Le bilan montre que l'équipe chargée du nettoyage du parking de la gare n'était pas assez nombreuse. On remarque également que les participants se sont davantage engagés sur la ½ journée que sur la journée complète. Mais au total cette deuxième édition marque une nouvelle réussite et engage la pérennisation de l'événement.
- Visite de l'exposition « La classe, l'œuvre » présentée par les classes de Mme Motta et M. Lopez de l'école élémentaire dans le cadre de la nuit des musées à la chapelle des Annonciades à Haguenau. Cette exposition sera reprise dans le cadre des 10 ans de la Médiathèque.
- « La bonne adresse » organisée par ASSALINE

21.05.2017

- Manifestation Tout'Art à la Saline : la manifestation n'a pas rencontré le succès attendu. Une réflexion devra être menée quant à la refonte de cette animation.
- Marché aux Puces au parc BRUEHL

- « La bonne adresse » organisée par ASSALINE. L'initiative d'ASSALINE à l'intention des abonnés et fidèles de La Saline a rassemblé près de 300 spectateurs sur les 2 séances. Le Maire n'a pas manqué de remercier l'ASSALINE pour son implication ainsi que les acteurs rassemblés par Daniel HOELTZEL, par ailleurs metteur en scène.

23.05.2017

- Réunion avec le cabinet M2i, maîtrise d'œuvre, sur les Jardins de la Saline
- Assemblée générale du CCAS

24.05.2017

- Visite de CNA
- Pièce « Herbstwind » dans le cadre de Friejhohr ver unseri Sproch devant une nombreuse assistance

27.05.2017

- Manifestation sectorielle du Judo

28.05.2017

- Concert du groupe Mizmor-Chir à la Synagogue devant une salle comble.

29.05.2017

- Rencontre avec M. HOELTZEL, commerçant du marché hebdomadaire

01.06.2017

- Réunion de travail avec l'équipe de l'Eco quartier
- Réunion à Surbourg pour l'instauration d'une restauration scolaire sur place et périscolaire du soir à Sultz
- Réunion Communauté de communes sur les manifestations de Noël

02.06.2017

- Réunion des présidents des EPCI du département
- Réunion PAMINA à Landau

03.06.2017

- Portes ouvertes des JSP

04.06.2017

- Inauguration du Foyer Protestant avec l'ensemble musical FILIGRANES

06.06.2017

- Conseil d'orientation de la résidence Le Sultzerland, Fondation Partage et Vie

07.06.2017

- Rencontre avec le Lieutenant MARFING
- Rencontre avec Mme GUTH- préparation de la rentrée 2017/2018 : ont été évoqués : le fonctionnement de l'école pendant la période travaux et les possibilités de retour 4 jours

offertes par le décret du 8 juin dès la rentrée 2017. Les rythmes scolaires sont amenés à créer du débat dans les prochains jours. Le Maire regrette cette précipitation.

- Marché trimestriel

2. PROJETS ET TRAVAUX

1. La Maison des Associations : synthèse de la rencontre avec l'architecte des bâtiments de France

Le Maire informe que le cabinet SUTTER a présenté le projet de rénovation de la Maison des Associations à l'Architecte des Bâtiments de France le mercredi 1^{er} juin.. La Mairie n'a pas été prévenue de cette rencontre.

Le cabinet SUTTER a transmis les remarques de Mme CORRAL TREVIN, Architecte des Bâtiments de France, qui se déclinent comme suit :

Pour la partie arrière :

La volumétrie et les matériaux de la cage d'ascenseur et de la cage d'escalier sont validés.

Le muret en béton de teinte jaune actuellement, au droit de la rampe PMR est souhaité par l'ABF en béton brut (sans la teinte jaune). (Elle souhaite que nous fassions simplement différentes nuances de gris entre les matériaux).

L'habillage en tôle perforé de la cage d'escalier, devra être remonté pour former le garde-corps (et ainsi supprimer les trois lisses au niveau du palier intermédiaire de l'escalier).

Les menuiseries extérieures devront être remplacées par des profilés en bois de teinte bois (tel l'existant) et pas en PVC. (souhait d'avoir un détail sur les châssis existants et les châssis créés lors du dépôt de permis de construire).

Sol de la rampe, à prévoir en béton balayé, pavés non souhaités

L'ABF souhaite être informé du choix des matériaux définitifs

Pour la partie avant :

Le biais pour le porche paraît trop important. Souhait que nous réduisions à une seule brisure. Avis de l'architecte SUTTER « cette adaptation sera revue modérément afin de garder une lecture de "pliure de la paroi" lors de la réalisation du permis de construire. »

La largeur du passage ne doit pas être trop importante, elle doit se limiter à trois trames de châssis (environ 3m). Actuellement nous avons 4m dans la partie la plus élargie. Avis de l'architecte SUTTER : "Pour des raisons techniques et un bon usage, il est important de maintenir la largeur prévue, sinon cela serait trop étroit. Nous décrirons et argumenterons la largeur de cette manière. »

Dans le cadre d'une future extension sur la zone avant : La création future d'une extension sur l'avant ne semble pas judicieuse. Souhait de conserver cet espace vide pour garder un visuel complet sur l'église.

Concernant l'habillage de la cage d'escalier Christian KLIPFEL souhaite savoir si sa suggestion d'un habillage béton a également été évoqué. Le Maire répond qu'en l'absence d'un représentant de la municipalité, seule l'habillage zinc semble avoir été proposé. Les

alternatives bois ou béton devront être remis sur la table lors de la visite de l'architecte ABF à Soultz-sous-Forêts le vendredi 9 juin.

2. La Maison des Associations : Diagnostic Amiante et Plomb

Dans le cadre des travaux de restructuration de la Maison des associations, il est nécessaire de procéder à un diagnostic Amiante et Plomb avant travaux.

Une demande de prix a été envoyée à sept sociétés.

Trois offres de prix ont été réceptionnées :

	Société DEKRA	Société QUALICONSULT	Habitat Santé environnement
Repérage d'amiante avant travaux	840€ HT	300€ HT	1070€ HT
Repérage du plomb dans les revêtements avant travaux	660 € HT	500€ HT	740€ HT
TOTAL	1500€ HT	800€ HT	1810€ HT
Prélèvement et analyse de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante	45€ HT/analyse		1125€ HT (25 x 45€ /analyse)
Analyse de matériau		Entre 32€ et 80€ selon type d'analyse	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide d'attribuer la mission Amiante et Plomb à la société QUALICONSULT.

3. La Maison des associations : Mission de contrôle technique

Dans le cadre des travaux de restructuration de la Maison des associations, il est nécessaire de choisir un bureau de contrôle technique.

Une demande de prix a été envoyée à trois sociétés.

Deux offres ont été réceptionnées.

	Société DEKRA	Société QUALICONSULT
Prix	5150 € HT	2800 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer la mission de Contrôle Technique à la société QUALICONSULT.

4. La Maison des Associations : Coordination SPS

Dans le cadre des travaux de restructuration de la Maison des associations, il est nécessaire de retenir un coordinateur SPS.

Une demande de prix a été envoyée à trois sociétés

Trois offres ont été réceptionnées

	Société ADC-Est	DEKRA	QUALICONSULT
Nombre d'heures/ phase conception	10h	10h	16h
Nombre d'heures/phase réalisation	79h	55h	69h
TOTAL	3094 €HT	2925€ HT	2720 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer la mission de Coordination SPS à la société QUALICONSULT.

5. Mairie annexe Hohwiller : attribution du lot n °07- Chauffage

Le conseil municipal du 10 mai a souhaité avoir des informations complémentaires concernant le lot n°7-Chauffage où, après avoir précisé le contenu du cahier des charges et reconsulté les deux entreprises qui avaient fait une offre en première instance, une seule offre nous est parvenue, celle proposée par les établissements LAEUFFER. La Maîtrise d'œuvre a confirmé avoir envoyé le nouveau cahier des charges prenant en compte la différenciation des radiateurs aux deux sociétés LAEUFFER et THERMOMAINTEANCE.

Après vérification, THERMOMAINTEANCE a indiqué ne pas avoir réceptionné ce mail.

Lot N° 7 – Chauffage

Estimation MOE : 6000,00 € TTC

Estimation MOE : 6000€ TTC	Laeuffer
Valeur technique total/60	60
Prix des prestations Total/40	40
Montant analysé	6 208,80 €
NOTE FINALE	100

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins deux abstentions (Cathy WAGNER et Christian KLIPFEL)

Décide d'attribuer le lot n°7-chauffage à la société Laeuffer pour un montant de 6208,80 € TTC.

6. Jardins de la Saline : Création d'un comité de pilotage, question de l'intégration d'un équipement photovoltaïque, planning prévisionnel

Le Maire rend compte de son entretien avec M. HOELTZEL (boulangier) au sujet de l'intégration d'un équipement photovoltaïque sur l'espace couvert. Il fait référence à une école de la Ville de Wissembourg équipé en photovoltaïque.

Les arguments pour l'intégration d'un tel équipement sont de deux ordres :

- Renforcer l'esprit de transition énergétique
- Equipement rentable sur du long terme

Pour Eric HUBERT, de nouveaux matériaux arrivent sur le marché, plus performants. Il est important de ne pas se précipiter.

Jean-Michel STEPHAN s'interroge sur l'orientation de la halle pour permettre l'intégration d'un tel équipement.

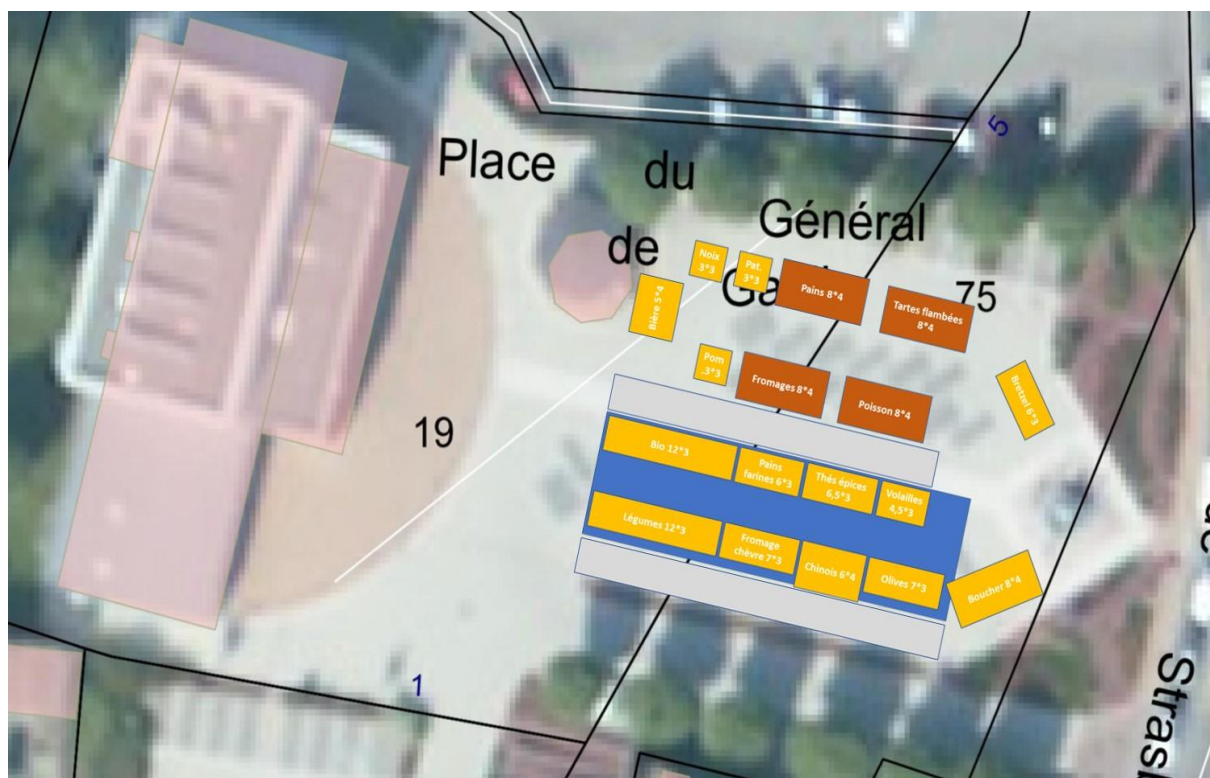
Pour Thomas RUBY et Fabien ACKER, le problème de recyclage des panneaux solaires et de son coût est central.

Au vu de ces discussions le Maire propose que l'on attende l'arrivée des nouveaux matériaux pour une intégration éventuelle d'un tel dispositif. Pour le moment il propose de ne pas l'inclure dans le projet.

Le planning prévisionnel de l'aménagement des jardins de la Saline est diffusé en séance.

Le permis d'aménager sera déposé mi-juillet. Les travaux d'aménagement commenceront début novembre 2017. En ce qui concerne la construction de l'espace couvert le début des travaux se situent plutôt à la fin du 1^{er} trimestre 2018.

Par ailleurs le Maire et Lucienne HAAS ont rencontré les commerçants du marché à plusieurs reprises. Un document présentant une préfiguration de l'implantation des stands leur a été remis et attend leurs remarques.



Préfiguration de l'implantation des stands du marché hebdomadaire

Le Maire souhaite aussi créer un comité de pilotage réunissant les structures partenaires du projet à savoir : la commune, la communauté de communes, le conseil départemental, le conseil régional, la DDT, les commerçants du marché, les associations des commerçants et artisans du territoire, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers d'Alsace, le supermarché MATCH, le supermarché LECLERC et le supermarché ALDI.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Approuve la création d'un comité de pilotage
Approuve sa composition telle que proposée.

7. Travaux d'extension et de restructuration de l'école maternelle

- **Avenant n°1 au lot 05 – Plâtrerie et plafonds**

Le maître d'œuvre a fait parvenir l'avenant n°1 de l'entreprise CILIA SAS pour diverses prestations supplémentaires :

- Réalisation de contre-cloisons supplémentaires suite à l'apparition d'anciens murs détériorés + 1 105.56€ HT ;
- Traitement en plaque BA13 collé sur maçonneries existantes et neuves + 645.00€ HT ;
- Rétrécissement d'ouvertures de portes dans murs de refends à l'étage et rattrapage de l'alignement du mur existant au niveau de la porte de la salle des petits 01 + 1 740.00€ HT.

Au total, le montant de cet avenant s'élève à 2 908.80€ HT (3 490.56€ TTC), soit 2.90% du montant du marché initial (100 120.20€ HT).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Approuve l'avenant n°1 au lot 05 pour un montant de 2 908.80€ HT ;
Autorise le Maire à signer l'avenant n°1

8. Travaux d'extension et de restructuration de l'école maternelle

- **Déclaration de sous-traitance**

L'entreprise JUNGER et FILS, titulaire du lot 08 – sols collés / carrelage / faïence dans le cadre du marché d'extension et de restructuration de l'école maternelle de Soultz-Sous-Forêts, a fait parvenir une demande d'agrément pour la sous-traitance suivante:

- Prestations sous-traitées : carrelage concernant les travaux de la tranche 2
- Sous-traitant : KOEHLER et FILS à Guebwiller
- Montant maximum : 10 128.80€ HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
Accepte le sous-traitant et ses conditions de paiement ;
Autorise le Maire à signer et notifier l'acte spéciale portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement

9. Bulletin municipal : conception et impression

Une demande de prix a été envoyée à trois prestataires concernant la conception, la réalisation et l'impression du bulletin municipal « ACTU'S ». Deux numéros sont édités à 1700 exemplaires chacun: début juillet et début décembre.

La durée du marché est conclue pour une durée d'un an, reconductible tacitement à la date anniversaire, dans la limite de trois ans.

Deux offres ont été réceptionnées.

	ALBEDO		MODERN GRAPHIC	
	24 pages	32 pages	24 pages	32 pages
Lot 1 : Conception et réalisation	1095 € HT	1425€ HT	690 € HT	900 € HT
Lot 2 : Impression	1200 € HT	1795 € HT	1360 € HT	1750 € HT
TOTAL	2295€ HT	3220€ HT	2050€ HT	2650€ HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide d'attribuer la conception, la réalisation et l'impression du bulletin municipal ACTU'S à l'imprimerie MODERN GRAPHIC.

3. URBANISME

- **Déclaration d'intention d'aliéner**

Céline GEFFROY quitte la salle du Conseil.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire prévaloir son droit de préemption urbain sur le bien sus- nommé :

Propriété cadastrée : Section 37, n°124 et 125, sis KLEINER REBBERG d'une superficie de 12.22 ares

- **Acquisition des terrains Rue de Seltz**

Par délibération du 2 décembre 2015, le Conseil municipal avait décidé de l'achat des parcelles n°50, 51, 56 section 10 de contenances respectives 12,45 ares, 18,87 ares, et 17,45 ares et autorisé le Maire à entamer les négociations avec les propriétaires. Ces terrains sont classés en zone 1AUE du PLU.

Le Maire rappelle que le classement en 1AUE était prévu pour l'accueil du complexe sportif. A terme, une modification de la zone en 1AU, permettant l'urbanisation e la zone est à envisager. L'acquisition de ces parcelles s'inscrit dans une stratégie de réserve foncière de la Ville.

Suite aux négociations, il est proposé d'acquérir les parcelles susnommées au prix de 1000 € de l'are ; soit 48 770 €.

Lucienne HAAS ne participe pas au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'acquisition des parcelles référencées section 10 n°50, 51 et 56 d'une contenance totale de 48.77 ares au prix de 48 770 €.

4. RELAIS CULTUREL LA SALINE

- Tarifs de la saison culturelle 2017/2018

Le Maire présente les tarifs de la saison culturelle 2017/2018. La plupart des tarifs seront maintenus. Un nouveau tarif « spectacle à voir en famille » est créé. C'est un tarif unique à 5.50€. Quatre spectacles de la saison seront concernés, dont le Baron de Münchhausen qui intègre également les manifestations de Noël. Le tarif Opéra passe de 14 € à 11 €.

Spectacles tout public	2016/2017	2017/2018
Plein	14,00 €	14,00 €
Réduit (abonnés SDN, MGEN, CEZAM, groupe à partir de 10 pers.)	12,00 €	12,00 €
Vitaculture (15 à 28 ans titulaires carte)	5,50 €	5,50 €
Enfant (moins de 15 ans)	5,50 €	5,50 €
Social (personne sans emploi)	5,50 €	5,50 €

Opéra	2016/2017	2017/2018
Plein	14,00 €	11,00 €
Réduit (abonnés SDN, MGEN, CEZAM, groupe à partir de 10 pers.)	12,00 €	11,00 €
Vitaculture (15 à 28 ans titulaires carte)	-	-
Enfant (moins de 15 ans)	5,50 €	5,50 €
Social (personne sans emploi)	5,50 €	5,50 €

Spectacles à voir en famille*	2016/2017	2017/2018
Plein	-	5,50 €
Réduit (abonnés SDN, MGEN, CEZAM, groupe à partir de 10 pers.)	-	5,50 €
Vitaculture (15 à 28 ans titulaires carte)	-	-
Enfant (moins de 15 ans)	-	5,50 €
Social (personne sans emploi)	-	5,50 €
* NOUVEAU TARIF		

Spectacles scolaires Collèges et Lycées	2016/2017	2017/2018
Plein	5,50 €	5,50 €
Réduit (abonnés SDN, MGEN, CEZAM, groupe à partir de 10 pers.)	5,50 €	5,50 €
Enfant (moins de 15 ans)	5,50 €	5,50 €
Social (personne sans emploi)	5,50 €	5,50 €
Scolaire avec transport	7,50 €	7,50 €
Scolaire sans transport	5,50 €	5,50 €

Spectacles scolaires Maternelles et Elementaires	2016/2017	2017/2018
Plein	5,50 €	5,50 €
Réduit (abonnés SDN, MGEN, CEZAM, groupe à partir de 10 pers.)	5,50 €	5,50 €
Enfant (moins de 15 ans)	4,50 €	4,50 €
Social (personnes sans emploi)	4,50 €	4,50 €
Scolaire avec transport	6,50 €	6,50 €
Scolaire sans transport	4,50 €	4,50 €

Connaissance du monde	2016/2017	2017/2018
Plein	14,00 €	14,00 €
Réduit (abonnés SDN, MGEN, CEZAM, groupe à partir de 10 pers.)	12,00 €	12,00 €
Enfant (moins de 15 ans)	5,50 €	5,50 €

Apéro JAZZ*	2016/2017	2017/2018
Plein	-	8,00 €
Enfant (moins de 15 ans)-carte vitaculture- personne sans emploi	-	5,50 €

***Nouveau tarif : concerts exclusivement à la NEF**

Revue de la choucrouterie	2016/2017	2017/2018
Plein	23,00 €	23,00 €
Réduit (abonnés SDN, MGEN, CEZAM, groupe à partir de 10 pers.)	21,00 €	21,00 €
Vitaculture (15 à 28 ans titulaire carte)	5,50 €	5,50 €
Enfant (moins de 15 ans)	5,50 €	5,50 €

Abonnement Connaissance du monde	2016/2017	2017/2018
Plein	26,00 €	26,00 €
Réduit (abonnés SDN, MGEN, CEZAM, groupe à partir de 10 pers.)	22,00 €	22,00 €

Abonnement Spectacles /3 spectacles minimum	2016/2017	2017/2018
Spectacles pris dans l'abonnement à partir de 3	11 €/ spectacle	11€/ spectacle

Locations Ciné Club Wissembourg	2016/2017	2017/2018
Ciné regards	220€/séance	220€/séance
Ecole et cinéma	140€/séance	140€/séance

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve les tarifs d'entrée au relais culturel de La saline pour la saison 2017/2018.

5. AFFAIRES FINANCIERES

- **Budget principal - Décision modificative n°1**

Les cessions de terrains prévues au budget primitif pour un montant de 158 850.00€ ont fait l'objet d'imputations erronées selon le comptable public.

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal de rectifier les inscriptions budgétaires concernées comme suit :

DM N°1

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Article Chapitre Désignation	Dépenses	Recettes
775 – Produits des cessions d'immobilisations		- 158 850.00€
675 (chapitre 042) – Valeurs comptables des immobilisations cédées	- 158 850.00€	
TOTAL	- 158 850.00€	- 158 850.00€

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Article Chapitre Désignation	Dépenses	Recettes
2115 (chapitre 040) – Terrains bâtis		- 158 850.00€
024 – Produits de cessions		+ 158 850.00€
TOTAL	0.00€	0.00€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU l'instruction budgétaire m14 ;

VU la délibération du Conseil municipal du 11 avril 2017 approuvant le budget primitif 2017 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
Adopte la décision modificative n°1

- **Budget principal - Décision modificative n°2**

Il est rappelé que la commune a versé en 2016 une subvention d'équipement au VCNA d'un montant de 5 000€. Ce type de subvention doit faire l'objet d'une dotation aux amortissements. Or, les crédits nécessaires n'ont pas été prévus au budget primitif 2017.

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal les ajustements budgétaires suivants :

DM N°2

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Article Chapitre Désignation	Dépenses	Recettes
6811 – Dotations aux amortissements	+ 5 000.00€	
023 – Virement à la section d'investissement	- 5 000.00€	
TOTAL	0.00€	0.00€

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Article Chapitre Désignation	Dépenses	Recettes
280421 (chapitre 040) – Subvention d'équipement versées		+ 5 000.00€
021 – Virement de la section de fonctionnement		- 5 000.00€
TOTAL	0.00€	0.00€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VU l'instruction budgétaire m14 ;

VU la délibération du Conseil municipal du 11 avril 2017 approuvant le budget primitif 2017 ;

VU l'article L 2321-2-28° du CGCT ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Adopte la décision modificative n°2

- **Durée d'amortissement des subventions d'équipements**

Les subventions d'équipements versées par la commune font obligatoirement l'objet d'un amortissement à compter de l'exercice suivant celui du versement. Il est proposé au Conseil municipal de fixer la durée d'amortissement des subventions d'équipements versées à 1 an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU l'article L 2321-2-28° du CGCT ;

VU le décret 2015-1846 du 29 décembre 2015 relatif aux durées d'amortissement des subventions d'équipements versées par les communes et leurs établissements publics ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide de fixer la durée d'amortissement des subventions d'équipements versées à 1 a

6. RESSOURCES HUMAINES

- **Services municipaux : heures supplémentaires de dimanches**

Manifestation Tout'Art/ Dimanche 21 mai 2017

Agents : Gwendoline DAPINO : 9.75 heures

Sabine MAURER : 10 heures

Elections présidentielles/ dimanche 23 avril et 7 mai 2017

Catherine STRASSEL : 4.25 heures

Valérie HENTSCH : 4.25 heures

Muriel HEBTING : 4.25 heures

Cérémonie du 8 mai 2017

Christian BILLMANN : 5 heures

Eric KREISS : 5 heures

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le paiement des heures supplémentaires telles que proposées aux agents concernés.

- **Ecole de musique : avenant à un contrat d'enseignement artistique**

Alexis TEDDE : 3 élèves en moins depuis le 1^{er} avril 2017 soit une durée hebdomadaire de service à 7.91/20^{ème} depuis le 1^{er} avril 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Maire à signer l'avenant correspondant.

7. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

- **Subvention exceptionnelle à l'association Arts et Peinture**

L'association « ARTS et PEINTURE » de Soultz-sous-Forêts organise les 24 et 25 juin 2017, la septième édition de « HOHWILLER carrefour des Arts, village fleuri ».

En 2015, la manifestation a rencontré un beau succès auprès du public nombreux et les artistes présents ont su communiquer leur passion. Cette manifestation permet également de mettre en valeur le patrimoine exceptionnel de ce village et son fleurissement.

Pour l'édition 2017, une palette variée d'activités artistiques sera présentées : peinture, sculpture, céramique, création de bijoux, carterie artistique, photographie, musique vocale et instrumentale.

Pour l'organisation de cette manifestation, l'association sollicite une aide financière de la ville. En 2015, la ville avait versé une subvention de 300 € correspondant à la prise en charge de la moitié des frais liés au vernissage.

Budget prévisionnel de l'opération 2017

Dépenses	Recettes
Aménagement du site : 525€	Exposants : 1200€
Intervenants musique : 650€	Tartes flambées/boissons... : 3850€
Publicité/communication : 620€	
Divers : 110€	
Alimentaire : 3000€	
TOTAL : 4905€	TOTAL : 5050€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Approuve la demande de subvention de l'association ART et PEINTURE
Décide de l'octroi de montant de 300 € à l'association ART ET PEINTURE.

- **Subvention exceptionnelle à l'ASSALINE**

Dans le cadre des manifestations de Noël, l'association ASSALINE a proposé trois représentations théâtrales à la Saline : « Le Jeu d'ADAM ». Ce spectacle a remporté un beau succès et contribué à la réussite de la manifestation « Noël en Outre-forêt 2016 ».

L'association ASSALINE sollicite la ville pour une subvention exceptionnelle de 900 € pour couvrir une partie des dépenses occasionnées par ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Approuve la demande de subvention de l'association ASSALINE
Décide de l'octroi de montant de 900€ à l'association ASSALINE.

8. DIVERS

- **Diverses informations et communications**

- **Prochaines réunions et manifestations**

10.06.2017 :	Courses populaires
11.06.2017 :	Elections législatives-1 ^{er} tour
17.06.2017 :	Ecole élémentaire- concert de fin d'année à la Saline
18.06.2017 :	Elections législatives-2 ^{ème} tour
21.06.2017 :	Fête de la musique
23.06.2017 :	Lancement de l'édition du Guide du Routard « Alsace du Nord »
24 et 25.06.2017 :	Carrefour des Arts à Hohwiller
01.07.2017 :	Fête des écoles
	Fête de l'école de musique à la Saline
03.07.2017 :	Fête des TAP'S
	Inauguration du jardin solidaire « La bergerie »- CCAS
05.07.2017 :	CONSEIL MUNICIPAL- 20h15

Le Maire clôt la séance à 22h15.